

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 9 octobre 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019**

**2019 DAC 369-DDCT** Subvention (30.000 euros) et avenant à convention avec l'association Les Petits Riens (19e).

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivant ;

Vu le projet de délibération 2019 dac 339 des 1er, 2, 3 et 4 avril 2019 et la convention en date du 14 mai 2019 relatifs au versement d'une subvention de fonctionnement à l'association Les Petits Riens ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer une subvention et de signer une convention avec l'association Les Petits Riens ;

Vu l'avis du conseil du 19e arrondissement en date du 18 septembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention exceptionnelle de 30.000 euros est attribuée à l'association Les Petits Riens, 15, rue des Fêtes, 75019 Paris, pour lui permettre de poursuivre ses activités en 2019. Dossiers n°2019-09572, 2019-09621/ 19464.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : Cette dépense sera imputée comme suit au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2019 :

- 15.000 euros sur les crédits de la Direction des Affaires Culturelles ;
- 15.000 euros sur les crédits de la Direction de la Démocratie, des Citoyen·nes et des Territoires.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**